



ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Rue Michel Body, 10
4460 Grâce-Hollogne
04/233.59.56



ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Rue du Tanin, 27 A
4460 Grâce-Hollogne
04/263.03.79



www.ecoleslibres.be - 0486/22.09.65 (Direction)

Bienvenue à l'école Saint-Étienne



Année 2025-2026

Cette brochure a pour but de vous informer.
Elle est complémentaire à la brochure
« Missions, Droits et Devoirs, Fonctionnement »
du PO de la Haute-Meuse Liégeoise

Sommaire

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Le mot de la direction | page 3 |
| Composition des équipes | page 4 |
| Projet d'école | page 5 -6 |
| La vie à l'école en pratique | pages 6-7-8-9 |
| Frais scolaires | page 10-11 |
| Nos partenaires | page 12 |
| Notre charte | pages 13-14 |
| Notre charte en dessins | pages 15-16 |
| Congés scolaires et dates à retenir | pages 17-19 |

Madame, Monsieur, Chers parents,

Une nouvelle année scolaire s'ouvre devant nous, et c'est avec enthousiasme que mes collègues et moi souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves ainsi qu'à leurs familles. Que cette année 2025-2026 soit riche en découvertes, en réussites et en épanouissement pour chacun.

Ce livret, conçu comme un outil de référence, est à conserver tout au long de l'année. Vous y trouverez les principales dates à retenir ainsi que des informations précises sur notre projet d'école et son organisation.

Nous croyons fermement à l'importance d'un partenariat solide entre l'école et la famille. C'est ensemble, dans un esprit de collaboration, que nous pourrions transmettre à vos enfants le goût de l'effort, la rigueur, et les valeurs qui nous animent telles que le respect, l'engagement et la solidarité.

Si vous souhaitez échanger au sujet d'une question ou d'un souci, n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous. Ma porte vous est toujours ouverte.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée et une excellente année scolaire 2025-2026.

V. Grimont, Directrice

0486/22.09.65

| Composition des équipes | |
|--|-------------------------|
| | Saint-Etienne |
| <u>MATERNELLES</u> | |
| 1 ^{re} maternelle : | Mme Muriel |
| 2 ^e et 3 ^e maternelles : | Mme Joëlle |
| Aide | Mme Marie |
| Puéricultrice : | Mme Romy |
| Psychomotricité : | M. Keo |
| | |
| <u>PRIMAIRES</u> | |
| 1 ^{re} primaire : | Mme Laura |
| 2 ^e primaire : | Mme Marine |
| 3 ^e et 4 ^e primaires : | Mme Sarah |
| 5 ^e primaire : | Mme Manon |
| 6 ^e primaire : | M. Debens |
| Aides : | Mmes Aurélie et Naomi |
| | |
| <u>Maîtres polyvalents</u> | |
| Education physique : | MM. Jean-Paul et Keo |
| Professeur d'anglais : | Mme Julie |
| Garderies : | Mmes Patricia et Muriel |

Notre projet d'école

Créer une école inclusive, moderne et bienveillante, ouverte sur le monde et sur les besoins de chaque élève, pour que chacun puisse s'épanouir, apprendre et grandir en toute sérénité.

1. Ouvrir l'école sur le monde extérieur

- Participer à des journées sportives et pédagogiques, des spectacles, des expositions, des séjours pédagogiques.

2. Ouvrir l'école à toutes les diversités

- Accueillir chacun, dans le respect des différences.
- Promouvoir une culture de tolérance, d'ouverture d'esprit et de respect de la différence (handicap, origine, culture, ...).
- Mettre en place des projets interculturels.

3. Moderniser les outils pédagogiques

- Équiper les classes de matériel numérique adapté (tableaux interactifs, tablettes, logiciels éducatifs...).
- Intégrer l'usage responsable du numérique dans les apprentissages.

4. Développer un projet éducatif inclusif

- Identifier les besoins particuliers de chaque élève.
- Favoriser la coéducation (parents, enseignants, partenaires extérieurs).

5. Utiliser des méthodes variées au service de l'apprentissage

- Utiliser des pratiques, des stratégies et des techniques d'enseignement variées.
- Pratiquer la différenciation.
- Assurer la continuité et la cohérence de l'expérience d'apprentissage.
- Pratiquer l'évaluation au service de l'apprentissage.

6. Lutter contre toutes les formes de violence

- Mettre en place une charte de respect et des règles de vie claires.

- Prévenir et sensibiliser à la bienveillance relationnelle, au respect de soi et des autres, en organisant des ateliers sur le harcèlement, sur la gestion des émotions, en pratiquant l'écoute active.
- Assurer un climat scolaire serein.

La vie à l'école en pratique*

*(En référence à l'article 6 du Décret « Missions » du 24 juillet 1997)

Les missions et règlements de notre établissement font l'objet d'une brochure spécifique que toute famille doit posséder. Elle vous a été transmise avant l'inscription de votre enfant. Toutefois, n'hésitez pas à nous réclamer une copie.

Toute l'équipe éducative (direction, enseignants, surveillants, partenaires de l'école) sera attentive à ce que la politesse envers tous, le respect d'autrui et du matériel, la tolérance soient une réalité dans la cour de récréation et dans les classes. De même, nous aimerions conscientiser chacun à la propreté, la réduction de déchets, le maintien de l'ordre des locaux, ...

Il est très important que vous, les parents, soyez à nos côtés pour nous soutenir car les enfants ont besoin de repères pour grandir. Nous comptons donc sur vous aussi, chers parents, pour veiller à l'application du règlement.

Horaires des cours et des garderies

Cours : La transition maison/école se déroule plus facilement lorsque l'enfant a pu rencontrer ses condisciples avant d'entrer en classe. Il lui est donc conseillé d'arriver minimum 10 minutes avant le début des cours.

| | | | | |
|------------|----|----------|---|---------|
| MATIN | de | 08 h 35 | à | 12 h 15 |
| APRES-MIDI | de | 13 h 30* | à | 15 h 20 |
| MERCREDI | de | 08 h 35 | à | 12 h 15 |

Les arrivées tardives perturbent la classe et l'enfant. Tant en maternelle qu'en primaire, nous vous invitons à amener votre enfant pour 8 h 30 au plus tard.

* Les élèves qui retournent à midi ne peuvent accéder à l'école qu'à partir de 13 h 15.

Garderie :

La garderie est un service d'accueil. Pour des raisons évidentes de sécurité, un enfant ne peut quitter l'école puis revenir jouer à la garderie.

| | | | | |
|------------|----|---------|---|------------|
| MATIN | de | 07 h 30 | à | 08 h 35 |
| APRES-MIDI | de | 15 h 30 | à | 17 h 30 !! |
| MERCREDI | de | 12 h 15 | à | 13 h |

Coût de la garderie

Le matin : gratuit

Le soir : gratuit jusqu'à 16 h 30 puis 1€ par heure entamée jusqu'à 17 h 30. Les garderies seront facturées à la fin du trimestre.

Il est impératif de respecter les horaires de garderie. Dès la deuxième reprise tardive, les parents seront interpellés par la direction. Merci de penser à la vie de famille des accueillantes. Leur travail n'est pas facile. Il va de soi que chaque élève doit les respecter. En cas de non-respect du règlement, l'école se réserve le droit d'exclure l'enfant de ce service.

Maladies

Dès la 3^e maternelle, toute absence pour maladie doit être justifiée :

- Par un mot des parents (modèle fourni par l'école ou sur papier libre) pour des absences de courte durée (trois jours maximum).
- Par un certificat médical pour les absences de plus de trois jours.

Attention : Les motifs « raison familiale, panne de réveil, retour de vacances différé, voyage avec son équipe de sport... » ne sont pas valables et doivent être signalés à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire dès le 9^e demi-jour d'absence.

Communications

Lors de la réunion de rentrée, l'enseignant clarifiera le canal de communication qu'il utilisera (ClassDojo, ...). Néanmoins, le journal de classe doit rester le moyen privilégié.

Notre page Facebook
Ecole Saint-Etienne



Notre site internet
<https://www.ecoleslibres.be/>



Utilisation du Gsm

Art. 1.7.12-1. § 1er. L'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite sauf à des fins pédagogiques ainsi que dans les limites fixées dans le règlement d'ordre intérieur dans tous les établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française.

Respect de l'environnement

Afin de favoriser de saines habitudes de vie et de contribuer à la réduction des déchets, il est demandé à chaque enfant d'apporter chaque jour :

- Une gourde d'eau réutilisable, bien identifiée à son nom.
Les softs ne sont pas acceptés.
- Une collation saine dans une boîte réutilisable. Les sachets plastiques ou emballages jetables sont à éviter pour des raisons écologiques et pratiques.
- Le jeudi sera le jour du fruit dans toute l'école.

Cette démarche vise à encourager une alimentation équilibrée tout en sensibilisant les enfants à la protection de l'environnement.

Règlement relatif au dispositif de repas chauds gratuits

1 Commande mensuelle obligatoire

La commande du repas chaud doit être effectuée chaque mois via le bon de commande fourni par l'établissement. Ce document doit être complété et remis dans les délais indiqués. Aucune commande ne sera prise en compte en dehors de cette procédure.

2. Inscription et engagement

L'inscription au repas chaud implique un engagement de l'élève à consommer le repas fourni. Il est interdit d'apporter un repas personnel (tartines, lunch box, etc.) lorsque l'élève est inscrit au repas chaud.

3. Lutte contre le gaspillage

Tout comportement entraînant le gaspillage alimentaire (repas non consommé, double repas, etc.) est contraire à l'esprit du projet et peut compromettre sa pérennité.

4. Coût et financement

Bien que les repas soient gratuits pour les familles, ils représentent un coût réel pris en charge par les subsides. Le maintien du dispositif dépend du respect des conditions fixées.

Frais scolaires

Pour répondre à l'obligation légale du décret relatif aux frais scolaires, nous vous communiquons une estimation des frais qui vous seraient occasionnés cette année scolaire. (En référence à l'article 100 du Décret « Missions » du 24 juillet 1997 et à la circulaire 7052 du 19.03.2019.)

Frais obligatoires (et autorisés par le décret) liés au projet d'établissement :

Les classes de dépaysement sont organisées dans la mesure du possible (paiement échelonné possible).

M3, P1 et P2 : 150 € maximum (100 € en maternelle).

P5 et P6 : 300 € maximum.

Sorties pédagogiques : visite de musée, cinéma... : 45 € maximum.

Activités sportives liées au cours d'éducation physique : 15 € maximum.

Frais facultatifs donc non-obligatoires :

- Abonnement aux revues ou autre proposition pédagogique de l'enseignant.
- Frais extra-scolaires, liés aux services rendus par l'école : vous êtes tenus de les payer si vous y souscrivez.
- Garderie du soir : 1 € par heure entamée à partir de 16h30. (Une attestation de garderie peut être délivrée sur demande pour votre déclaration fiscale.)
- Repas chauds : dans notre école les repas sont gratuits !
- Photos souvenir de la visite de saint Nicolas : 2 €.
- Photos +/- 15 €.

Remarques :

Nous ne voulons pas que le coût d'une activité obligatoire soit un obstacle à la participation de votre enfant. La direction sera toujours à votre écoute pour trouver avec vous une solution aux difficultés financières.

La participation aux activités lucratives organisées par l'école ou le comité des parents n'est pas obligatoire. Les bénéfices sont notamment affectés au bien-être des enfants et à la solidarité envers les familles en difficulté.

Nos précieux partenaires

Le Comité de Parents

Un nouveau comité devra être élu lors de l'AG de septembre.

Le Comité de Gestion et de Soutien Local

Madame Pirmolin, Madame Verpoorten, Monsieur Richard et Monsieur Raden.

Le Centre Psycho-Médico-Social libre Liège V

L'école peut vous aider à résoudre des difficultés scolaires, familiales, psychologiques que vous vivez avec votre enfant grâce à l'accompagnement efficace de notre centre PMS Liège V dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. En cas de souhait de votre part, n'hésitez pas à contacter l'enseignante ou la direction.

Madame Marie-Pierre Duchateau : 0489/68.90.77

Madame Véronique Truyens : 0489/685.735

Boulevard Emile de LAVELEYE, 78

4020 LIÈGE

Tél : 04.254.24.14

Le centre de santé Xavier Francotte

Il s'intéresse à la bonne santé de votre enfant. Visite médicale, vaccins, conseils, ...

Rue des Carmes, 22 4000 LIÈGE

04.223.47.16.



NOTRE CHARTE

Pour que je puisse grandir et devenir autonome, apprendre et progresser dans une école où chacun a sa place et se sent bien, je dois veiller à respecter les règles de vie de notre école.

1. J'ai droit au respect.

*Par conséquent, je dois respecter les autres.
Donc, chaque jour, il est important que...*

- Devoir 1 : J'appelle les autres enfants par leur prénom.
- Devoir 2 : Je m'adresse poliment aux autres.
- Devoir 3 : Je prête attention aux autres et ne manifeste aucune violence.
- Devoir 4 : Je m'excuse d'une erreur volontaire ou non.
- Devoir 5 : Je m'habille d'une manière correcte.

2. J'ai le droit de m'exprimer.

*Par conséquent, je dois laisser les autres s'exprimer.
Donc, chaque jour, il est important que...*

- Devoir 1 : Je demande la parole.
- Devoir 2 : Je respecte le temps de parole de chacun.
- Devoir 3 : Je fais silence quand l'adulte me le demande.
- Devoir 4 : J'utilise un vocabulaire adapté.

3. J'ai le droit d'apprendre dans de bonnes conditions.

Donc, chaque jour, il est important que...

- Devoir 1 : J'arrive à l'heure à l'école.
- Devoir 2 : Je rends mes travaux dans les délais.
- Devoir 3 : Je me mets tout de suite au travail.
- Devoir 4 : Je travaille dans le calme.
- Devoir 5 : Je respecte les consignes de travail.
- Devoir 6 : Je respecte le travail des autres.

4. J'ai droit à un environnement stimulant.

*Par conséquent, je dois le respecter.
Donc, chaque jour, il est important que...*

- Devoir 1 : Je respecte le matériel et les jeux.
- Devoir 2 : Je range le matériel à sa place.
- Devoir 3 : Je veille à maintenir l'école propre. Je jette les déchets dans les poubelles adéquates.
- Devoir 4 : Je respecte la cour et ses aménagements.

*Nous serons tous attentifs au respect et à l'application de
cette charte. Si tu y manques de respect,
l'équipe éducative te sanctionnera.*

1. J'ai droit au respect.

Devoir 1
J'appelle les autres enfants par leur prénom.



Devoir 2
Je m'adresse poliment aux autres.



Devoir 3
Je prête attention aux autres et ne manifeste aucune violence.



Devoir 4
Je m'excuse d'une erreur, volontaire ou non.



Devoir 5
Je m'habille de manière correcte.



2. J'ai le droit de m'exprimer.

Devoir 1
Je demande la parole.



Devoir 2
Je respecte le temps de parole de chacun.



Devoir 3
Je fais silence quand l'adulte me le demande.



Devoir 4
J'utilise un vocabulaire adapté.



3. J'ai le droit d'apprendre dans de bonnes conditions.

Devoir 1
J'arrive à l'heure à l'école.



Devoir 2
Je rends mes travaux dans les délais.



Devoir 3
Je me mets tout de suite au travail.



Devoir 4
Je travaille dans le calme.



Devoir 5
Je respecte les consignes de travail.



Devoir 6
Je respecte le travail des autres.



4. J'ai droit à un environnement stimulant.

Devoir 1
Je respecte le matériel et les jeux.



Devoir 2
Je range le matériel à sa place.



Devoir 3
Je veille à maintenir l'école propre.
Je jette les déchets dans les poubelles adéquates.



Devoir 4
Je respecte la cour et ses aménagements.



Calendrier de l'enseignement obligatoire 2025-2026

| Obligatoire 2025-2026 | |
|---------------------------------|---|
| Rentrée scolaire | lundi 25 août 2025 |
| Fête de la Communauté française | samedi 27 septembre 2025 |
| Congé d'automne (Toussaint) | du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 |
| Jour de l'Armistice | mardi 11 novembre 2025 |
| Vacances d'hiver (Noël) | du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 |
| Congé de détente (Carnaval) | du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026 |
| Lundi de Pâques | lundi 6 avril 2026 |
| Vacances de printemps (Pâques) | du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i> |
| Jeudi de l'Ascension | jeudi 14 mai 2026 |
| Lundi de Pentecôte | lundi 25 mai 2026 |
| Les vacances d'été débutent le | samedi 4 juillet 2026 |

| <u>Dates importantes :</u> | Saint-Etienne : |
|----------------------------|------------------|
| Journée 1 de formation : | 29/09/2025 |
| Journée 2 de formation : | 9/12/2025 |
| Journée 3 de formation : | 22/01/2026 |
| Journée 4 de formation : | 23/01/2026 |
| Réunion de rentrée : | 2/09/2025 |
| Marche parrainée : | 10/10/2025 |
| Bulletin 1 : | 21/11/2025 |
| Fête de Noël : | 18/12/2025 |
| Bulletin 2 : | 6/03/2026 |
| Photos : | 24/03/2026 |
| Fête d'école : | 11/04/2026 |
| CEB : | Du 19 au 23 juin |
| BBQ fin d'année : | 30/06/2026 |
| Bulletin 3 : | 2/07/2026 |
| Remise des CEB : | 2/07/2026 |